



Demande de réinspection d'un échantillon soumis

À remplir par le client				
Lieu de l'inspection initiale :			Date :	
Date de l'inspection initiale :	Certificat délivré : ☐ I-126 ☐ I-135 ☐ I-141		Numéro du certificat :	
Identification de l'échantillon :				
Nom et adresse du demandeur :		Nom et adresse du producteur :		
Numéro de téléphone du demandeur :				
Adresse courriel du demandeur :				
Grade initial attribué :				
Type de réinspection : (Choisir tout élément exigé.)	☐ Grade	☐ Taux d'impuretés	☐ Teneur en protéines	☐ Teneur en eau

Envoyer la demande par courriel, à reinspection@grainscanada.gc.ca,
ou par télécopieur, au 204-983-7550.

À remplir par la Commission canadienne des grains		
Examen par l'inspecteur en chef (EIC)	Numéro du fichier :	
Date :		
Grade attribué par l'inspecteur en chef :		
☐ Grade maintenu		☐ Grade non maintenu
	Frais exigés pour l'EIC	Code de droit 323
Réinspection visant un grade attribué par la CCG : Si le grade est maintenu, des frais de réinspection s'appliquent.		